

# Certificat d'Aptitude au Transport d'Animaux Vivants

Stage de qualification pour :

- Respecter la réglementation en matière de transport et de bien être animal (Règlement CE N°1/2005).
- Améliorer la sécurité des intervenants lors de la manipulation des animaux.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les principales dispositions réglementaires concernant le bien être et le transport d'animaux vivants.
- Connaître les principes du comportement des animaux.
- Etre capable d'assurer l'embarquement, le transport et le déchargement des animaux en assurant leur bien être en toute sécurité.

## DUREE ET CONTENU DE LA FORMATION

Formation de 2 jours théoriques : (bovins, ovins, caprins, équins, avicole).

- Législation sur le transport d'animaux
- Notions de sécurité au travail en travaux pratiques
- Notions de bien être animal
- Réflexions et recommandation pour améliorer les méthodes de travail
- Evaluation
- Formation pratique sur le terrain

## MODE D'EVALUATION

Attestation de validation (N° 2001/11/02) de la formation délivrée par le CFPPA.

## COÛT DE LA FORMATION

Coût de la session suivant le statut des personnes et les prises en charge possibles par les fonds de formation.

## POUR S'INSCRIRE

Contact : Monique SANCHEZ (secrétaire) ou Michel PERRODIN (Coordinateur)

**CFPPA de Charolles**

Chemin d'Ouze

71120 CHAROLLES

☎ 03 85 24 00 80 📠 03 85 24 01 03

📧 [cfppa.charolles@educagri.fr](mailto:cfppa.charolles@educagri.fr)